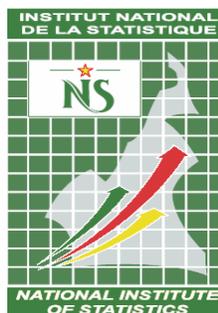


REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

INSTITUT NATIONAL DE LA
STATISTIQUE



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

NATIONAL INSTITUTE OF
STATISTICS

**ENQUETE SUR LES INDICATEURS DU PALUDISME AU
CAMEROUN (EIPC 2022)**

**MANUEL DU SUPERVISEUR POUR LE
DENOMBREMENT**

Avril 2022

TABLE DE MATIERE

I.	INTRODUCTION A L'ENQUETE SUR LES INDICATEURS DU PALUDISME AU CAMEROUN.....	2
A.	OBJECTIFS DE L'ENQUETE	2
B.	ORGANISATION DE LA CARTOGRAPHIE	3
C.	FORMATION	3
D.	RESPONSABILITES DES SUPERVISEURS	3
II.	PREPARATION POUR LES OPERATIONS DE CATOGRAPHIE ET DENOMABREMEN	5
A.	COLLECTER LE MATÉRIEL POUR LE TRAVAIL DE TERRAIN	5
B.	ORGANISATION DU TRANSPORT ET DE L'HÉBERGEMENT	6
C.	CONTACTER LES AUTORITÉS LOCALES	6
D.	CONTACTER LE BUREAU CENTRAL	6
III.	REPLISSAGE DE LA FICHE DE CONTROLE DE QUALITE DU DENOMBREMENT	7

COMMENT UTILISER CE MANUEL

Les superviseurs des opérations de Cartographie et dénombrement de l'Enquête sur les Indicateurs du Paludisme au Cameroun (EIPC) de 2022 jouent un rôle très important. Ils assurent la liaison entre l'équipe d'encadrement technique et les agents cartographes/énumérateurs. En tant que tels, ils ont la responsabilité d'assurer à la fois **la bonne marche et la qualité du travail** sur le terrain ainsi que la gestion du matériel, de la logistique et des autres ressources mises à la disposition de ses équipes de collecte.

Ce manuel a été préparé pour fournir aux superviseurs/ chefs d'équipes les informations nécessaires pour mener à bien leurs tâches. Les superviseurs doivent étudier ce manuel de façon assidue durant leur formation. Ils doivent de plus étudier le Manuel d'instructions générales de cartographie et de dénombrement des ménages utilisés par les agents cartographes/énumérateurs.

Les devront se référer en permanence à ces manuels tout au long de la période de travail sur le terrain.

I. INTRODUCTION A L'ENQUETE SUR LES INDICATEURS DU PALUDISME AU CAMEROUN

L'enquête sur les indicateurs du paludisme au Cameroun (EIPC) est une enquête par sondage conçue pour fournir des informations pour le suivi et l'évaluation (S&E) des programmes de lutte contre le paludisme au Cameroun. L'EIP du Cameroun impliquera d'interroger un échantillon sélectionné au hasard de personnes interrogées dans les ménages et de femmes âgées de 15 à 49 ans et vivant dans les ménages sélectionnés. Ces répondants seront interrogés sur leur milieu, les enfants auxquels ils ont donné naissance, les conditions de logement, leur utilisation de moustiquaires et de médicaments antipaludiques pour eux-mêmes et leurs enfants, et d'autres questions qui seront utiles aux décideurs et aux administrateurs dans la lutte contre le paludisme.

Les superviseurs de la cartographie et du dénombrement des ménages de l'EIPC occupent une position importante dans le processus de l'enquête. Ils sont les principaux liens entre le Directeur des opérations de terrain et les agents de cartographie et dénombrement. A ce titre, ils sont chargés d'assurer à la fois la qualité et l'avancement des travaux de terrain cartographie et dénombrement et de gérer les ressources matérielles ou autres mises à la disposition de ses équipes.

Ce manuel a été préparé pour fournir les informations nécessaires aux superviseurs de terrain pour s'acquitter de leurs fonctions. Les superviseurs de terrain pour la cartographie et dénombrement doivent étudier attentivement ce manuel au cours de leur formation. Ils doivent également étudier les Manuels de cartographie et dénombrement, y compris le manuel CAPI, car il leur est nécessaire de bien comprendre les fiches de dénombrement et les procédures pour le remplir et d'utiliser les tablettes pour ce travail. Les personnes sélectionnées pour servir de superviseurs doivent continuer à se référer à ces manuels tout au long de la période de travail sur le terrain.

A. OBJECTIFS DE L'ENQUETE

L'EIPC fait partie du programme mondial d'enquêtes démographiques et de santé (EDS) qui organise les EIP dans les pays qui en ont besoin. L'EIP est conçu pour :

- Recueillir des informations sur divers aspects du paludisme ;
- Mesurer les différences géographiques et socioéconomiques dans les indicateurs du paludisme ;
- Prélever une goutte de sang de jeunes enfants pour un test d'anémie et de parasitémie ;
- Aider les pays à mener périodiquement des enquêtes pour suivre et évaluer le programme national de lutte contre le paludisme ; et
- Fournir une base de données internationale pouvant être utilisée par les chercheurs étudiant des sujets liés au paludisme.

Dans le cadre du programme DHS, des enquêtes sont menées dans les pays d'endémie palustre du monde entier. Les données de ces enquêtes sont utilisées pour mieux comprendre la situation du paludisme dans les pays enquêtés.

En prélude à cette enquête, un dénombrement des ménages et une mise à jour de la carte seront effectués dans chaque ZD sélectionnée. Le dénombrement consistera à visiter chaque ZD sélectionnée pour établir un plan de situation ou un plan d'accès à la ZD ; à faire une visite rapide à chaque ménage résidant pour vérifier le statut de l'habitat et relever le nom du chef de ménage et l'adresse du ménage afin d'établir une

liste complète des ménages dénombrés pour chacune unité. Cette liste de ménage servira de base de sondage pour le tirage des ménages à enquêter.

B. ORGANISATION DE LA CARTOGRAPHIE

L'EIP est une enquête complète impliquant plusieurs agences/institutions et de nombreuses personnes. L'INS a la responsabilité principale de mener l'enquête qu'elle réalise en collaboration avec le Ministère de la Santé Publique/Programme National de Lutte contre le Paludisme (MINSANTE/PNLP) avec l'assistance technique du bureau d'études américain ICF. Chaque personne sélectionnée pour travailler sur la cartographie et le dénombrement travaillera dans une équipe composée d'un cartographe et d'un énumérateur. Chaque superviseur sera responsable de plusieurs équipes. Elle/Il sera également responsable de la vérification des fiches remplies sur le terrain. Les fonctions spécifiques du superviseur sont décrites en détail dans les sections suivantes de ce manuel.

C. FORMATION

Après avoir pris part à la séance de formation des formateurs, il est important que les superviseurs de terrain assistent à la formation des agents cartographes et énumérateurs. Les superviseurs ne doivent sauter aucune des sessions de formation. L'implication active des superviseurs dans la formation agents cartographes et énumérateurs est nécessaire pour comprendre leur rôle et les problèmes que les équipes peuvent rencontrer lors du travail de terrain afin d'être mieux équipés pour prendre des mesures correctives sur le terrain.

D. RESPONSABILITES DES SUPERVISEURS

Le superviseur de terrain est le membre senior de l'équipe de terrain. Elle/Il est responsable du bien-être et de la sécurité des membres de ses équipes, ainsi que de l'exécution de la charge de travail assignée et du maintien de la qualité des données, de la gestion matérielle, logistique et des autres ressources mises à la disposition de ses équipes. Le superviseur reçoit ses missions et rend compte au coordinateur de terrain/directeur de projet. Les responsabilités spécifiques du superviseur consistent à :

- Faire les préparatifs nécessaires pour le travail de terrain ;
- Organiser et diriger le travail de terrain en liaison avec les Chefs d'agences régionales de l'INS et le responsable régional du MINSANTE/PNLP territorialement compétents; et
- Effectuez des vérifications ponctuelles périodiques ;
- Gérer le matériel, la logistique et les autres ressources mises à la disposition de ses équipes

Pour se préparer aux travaux de cartographie et dénombrement sur le terrain, le superviseur doit faire ce qui suit ::

1. Obtenir les fichiers kmz pour chaque zone de dénombrement dans laquelle son équipe travaillera
2. Se familiariser avec la zone où l'équipe travaillera et déterminer les meilleurs arrangements pour le voyage et l'hébergement
3. Contactez le chef d'agence régionale de l'INS, le responsable régional du MINSANTE/PNLP et les autorités locales pour les informer de l'opération de cartographie et de dénombrement et obtenir leur soutien et leur coopération.
4. Obtenir toutes les avances monétaires, fournitures et équipements nécessaires à l'équipe pour mener à bien les travaux qui lui ont été assignés

Une préparation minutieuse par le superviseur est importante pour faciliter le travail de l'équipe sur le terrain, pour maintenir le moral de ses agents et pour assurer le contact avec le bureau central tout au long du travail sur le terrain.

Pendant les opérations de cartographie et de dénombrement sur le terrain, le superviseur fera ce qui suit:

1. Attribuer les grappes ou zones de dénombrement aux équipes en tenant compte de la compétence linguistique de chaque binôme et en veillant à ce qu'il y ait une répartition équitable de la charge de travail entre les binômes.
2. Tenir à jour les fiches de contrôle du travail sur le terrain et s'assurer que les missions sont effectuées conformément aux prescriptions et dans les délais impartis.
3. Envoyer régulièrement les rapports d'avancement au bureau central et tenir le siège informé de l'emplacement et des progrès de de chaque équipe.
4. Communiquez tout problème au coordinateur de terrain/directeur de projet.
5. Organisez le logement et la nourriture de l'équipe de façon à faciliter la bonne marche du travail. Les procédures de reddition de comptes (financement/recettes) seront précisées par l'agence d'exécution locale.
6. Faites un effort pour développer un esprit d'équipe positif. Une atmosphère de travail agréable, ainsi qu'une planification minutieuse des activités sur le terrain, contribuent à la qualité globale de la cartographie et du dénombrement.
7. Prendre en charge le véhicule de l'équipe, en s'assurant qu'il est maintenu en bon état et qu'il est utilisé uniquement pour les travaux du projet, et que les fiches de déplacement sont bien tenues. Coordonner l'utilisation des transports en commun par l'équipe si les véhicules ne sont pas utilisés.
8. Conserver/rassembler puis remettre à la coordination tous les justificatifs de dépenses demandées ainsi que la logistique dès la fin des travaux sur le terrain

Le suivi de la performance de l'intervieweur exige que le superviseur fasse ce qui suit :

1. Observer pour chaque binôme au moins 10 entretiens pour le dénombrement pendant les 10 premiers jours de l'opération de cartographie et dénombrement.
2. Récupérer du serveur les données des différentes équipes et de chaque grappe et les projeter sur google map ou maps.me afin de se rassurer de la couverture complète de la ZD sur toute son étendue. Le rapport de vérification doit être partagé avec le bureau central tous les jours.
3. La tablette sélectionnera **20 grappes par** hasard dans lesquels le superviseur se rendra pour administrer un contre-entretien ponctuel en utilisant la fiche de contrôle de qualité. Dans chaque grappe sélectionnée, **ce contrôle qualité se fera dans 20 structures sélectionnées au hasard immédiatement après la clôture du dénombrement dans la grappe par le binôme. S'il y a 10% d'erreurs ou plus, le binôme doit reprendre le dénombrement de la grappe. Dans le cas contraire, il doit parcourir la ZD, identifier les manquements et les corriger.**
4. Organisez régulièrement des séances d'examen du travail effectué avec chaque binôme et informez-les de tout problème rencontré dans leur travail.

II. PREPARATION POUR LES OPERATIONS DE CATOGRAPHIE ET DENOMABREMEN

A. COLLECTER LE MATÉRIEL POUR LE TRAVAIL DE TERRAIN

Avant de partir sur le terrain, le superviseur est chargé de rassembler les fournitures adéquates de matériel dont l'équipe aura besoin sur le terrain. Ces éléments sont énumérés ci-dessous.

Documents de terrain :

- Manuel du superviseur
- Manuel de cartographie et de dénombrement
- Kmz des grappes qui lui sont assignées
- Message porté du Gouverneur aux préfets
- Fiche plan de situation

Fournitures et équipement :

- Chemise à sangle
- Stylo bleu
- Crayon
- Gomme
- Craie blanche et couleur
- Marqueurs
- Bloc-notes, porte-documents et sacs à dos
- Kit de premier secours
- Tablettes avec accessoires
- Masques anti-covid
- Gels hydroalcooliques
- T-shirts
- Chapeaux
- Credit de communication
- Powerbanks

B. ORGANISATION DU TRANSPORT ET DE L'HÉBERGEMENT

Il incombe au superviseur de prendre toutes les dispositions de voyage nécessaires pour son équipe, dans la mesure du possible, en consultation avec le bureau central. Des véhicules sont généralement fournis pour transporter l'équipe vers les zones de travail assignées ; cependant, dans certains cas, il peut être nécessaire de prévoir d'autres moyens de transport. Le superviseur est responsable de l'entretien et de la sécurité du véhicule de l'équipe. Le véhicule doit être utilisé exclusivement pour les déplacements liés à l'enquête et, lorsqu'il n'est pas utilisé, il doit être conservé dans un endroit sûr. Le conducteur du véhicule reçoit les instructions du superviseur. Dans certains cas, il peut être nécessaire de prévoir d'autres moyens de transport ; le superviseur a également la responsabilité de prendre ces dispositions.

En plus d'organiser le transport, le superviseur est chargé d'organiser la nourriture et l'hébergement de l'équipe. S'ils le souhaitent, les enquêteurs peuvent prendre leurs propres dispositions, à condition que celles-ci n'interfèrent pas avec les activités de terrain ou ne brisent pas l'esprit d'équipe. Le logement doit être raisonnablement confortable, situé aussi près que possible de la zone d'interview et fournir un espace sécurisé pour stocker le matériel d'enquête. Étant donné que les déplacements vers les grappes rurales sont souvent longs et difficiles, le superviseur peut avoir à faire en sorte que l'équipe reste dans un lieu central.

C. CONTACTER LES AUTORITÉS LOCALES

Il est de la responsabilité du superviseur de contacter les responsables [régionaux, départementaux, d'arrondissement et du village] avant de commencer à travailler dans une zone. Des lettres d'introduction seront fournies, mais le tact et la sensibilité dans l'explication du but de l'enquête aideront à gagner la coopération nécessaire pour mener à bien les Opérations de cartographie et dénombrement.

D. CONTACTER LE BUREAU CENTRAL

Chaque superviseur doit mettre en place un système pour maintenir un contact régulier avec le personnel du bureau central avant de partir sur le terrain. Un contact régulier est nécessaire pour la supervision de l'équipe par le personnel du bureau central, le paiement des membres de l'équipe et le retour des fiches remplies pour le traitement des données en temps opportun. Les superviseurs doivent contacter le bureau central en cas de doute sur les procédures ou en cas de problèmes nécessitant une assistance dépassant leurs capacités.

III. REMPLISSAGE DE LA FICHE DE CONTROLE DE QUALITE DU DENOMBREMENT

Le superviseur utilise la fiche de contrôle de qualité du dénombrement pour administrer un contre-entretien ponctuel. Dans chaque grappe sélectionnée pour ce contre-entretien (20 grappes sélectionnées au hasard parmi les grappes affectées à chaque superviseur), ce contrôle qualité se fera dans 20 structures sélectionnées au hasard immédiatement après la clôture du dénombrement dans la grappe par le binôme.

Commencer par entrer les informations d'identification de la grappe. Compléter la fiche de contrôle de qualité du dénombrement comme suit :

V1.N Structure sélectionnée au hasard : c'est le numéro de structure généré pendant le dénombrement dans la ZD. Le numéro de structure est séquentiel dans toute la ZD. Dans chaque ZD, ces structures sont sélectionnées automatiquement pour chaque grappe éligible pour le contrôle de qualité dès que la grappe est clôturée par l'agent et que les données sont transférées dans le serveur.

V2. Identifier la structure sélectionnée et suivez une à une toutes les pistes/routes qui partent de cette structure (à gauche, à droite, devant, derrière, etc.) Y'a-t-il des structures non dénombrées autour de cette structure : pour chaque structure sélectionnée pour le contrôle de qualité, le superviseur localise d'abord la structure. Ensuite, il identifie tous grands ensembles de logements situés dans les limites de la ZD et dans le voisinage de la structure sélectionnée, mais qui ne sont pas inclus dans la liste des structures listées par les agents. Pour ce faire, il doit suivre toutes les pistes/routes qui partent de la structure sélectionnée (à gauche, à droite, devant, derrière, etc) vers les structures voisines et vérifier que ces structures ont été effectivement dénombrées par les agents.

V3. Si oui, quel est le nombre de ces structures non dénombrées ? Reporter ici le nombre de structures non dénombrées identifiées à la question V2.

V4. Si oui, combien y a-t-il de ménages dans ces structures ? Pour chacune des structures identifiées, compter le nombre de ménages qui s'y trouvent. Faire ensuite la somme des tous les ménages trouvés dans toutes les structures et reporter le total ici. Mettez zéro s'il n'y a aucun ménage dans les structures identifiées au voisinage de la structure sélectionnée.

V5. Y'a-t-il des ménages dans la structure sélectionnée qui n'ont pas été dénombrés ? Pour une structure donnée, il arrive souvent que les agents omettent d'enregistrer tous les ménages qui se trouvent dans la structure. Pour la structure sélectionnée, vous devez donc vérifier qu'il n'y a pas d'unités de logements ou de ménages manquées dans la structure.

V6. Si oui, quel est le nombre de ces ménages non dénombrés ? Vous devez enregistrer le nombre total de toutes les unités de logement manquées dans la structure sélectionnée pour le contrôle de qualité.

V7. Pour chaque structure sélectionnée, faite la description de la structure : La description de chaque structure est importante pour identifier les ménages sélectionnés pendant l'enquête principale. Pour une bonne description, il est recommandé que les agents combinent les points de repère situés proches de la structure (une école, une mosquée, une église, un bâtiment administratif, maison du chef du village, etc.) avec les caractéristiques propres à la structure (matériaux des murs, du toit des différentes maisons, matériaux de la barrière et de la clôture, couleur des murs des maisons et du mur de la clôture, couleur du toit, etc.). Il est recommandé de combiner plusieurs éléments pour une bonne description. Il est question ici de vérifier que les agents respectent systématiquement cette règle de description.

V8. La description faite est-elle proche de celle faite par les agents ? cette question permet de confirmer ou infirmer la description faite par les agents.

V9. Enregistrer le type de structure : Le type de structure est également une variable importante pour identifier les ménages sélectionnés pendant l'enquête principale. Enregistrer le type de structure de la structure sélectionnée pour le contrôle de qualité conformément au code et à la définition de chaque type de structure

V10. Le type est-il le même que celui choisit par les agents ? comparer votre réponse avec celle enregistrée par les agents.

V11. Pour chaque ménage dans la structure sélectionnée, enregistrer le nom du chef de ménage : il n'est obligatoire d'enregistrer le nom exact de chef de ménage pendant la phase de dénombrement et de cartographie surtout s'il est absent ou s'il refuse de donner le nom. Généralement, il est demandé aux agents d'enregistrer le nom exact et/ou un nom avec lequel il est plus identifiable dans la communauté. Dans la plupart des cas, les ménages sont réceptifs pour donner le nom du chef de ménages. Cependant, pour certains agents, on note systématiquement l'absence du nom de chef de ménages. Cela peut être révélateur d'une volonté délibérée de tricher. D'où l'importance de collecter cette information et de la comparer avec celle enregistrée par les agents. Cette variable est également importante pour l'identification des ménages sélectionnés pendant l'enquête principale.

V12. Le nom enregistré est-il le même que celui enregistré par les agents ? comparer votre réponse avec celle enregistrée par les agents. Si elle est systématiquement différente, cela peut être révélateur d'un comportement de tricherie.

V13. Pour chaque ménage dans la structure sélectionnée, enregistrez les coordonnées GPS: La prise des coordonnées GPS de tous les ménages de la ZD est utile pour vérifier l'exhaustivité de la couverture spatiale de la ZD et pour l'identification des ménages sélectionnés pendant l'enquête principale. Pour obtenir les coordonnées GPS d'un ménage, cela peut durer de quelques secondes à quelques minutes. Généralement, l'obtention du signal du GPS exige les agents soient à l'extérieur sans aucune obstruction en haut. Si ces conditions sont respectées, la précision sera

bonne et les coordonnées collectées par deux personnes différentes et pour le même ménage seront presque similaires.

V14. Les coordonnées enregistrées sont-elles proches de celles enregistrées par les agents ? Il est presque impossible d'avoir exactement les mêmes coordonnées que celles collectées par les agents de dénombrement et de cartographie. Mais si les conditions de prise de coordonnées sont respectées, les écarts sont marginaux. Comparer votre réponse avec celle enregistrée par les agents. Si elle est systématiquement différente, cela peut être révélateur d'un comportement de tricherie.

V15. Pour chaque ménage dans la structure sélectionnée, le numéro EIPC/XXX/YYYY/ZZ est-il lisible et inscrit à un endroit visible ? L'information ultime qui conforte l'agent enquêteur pendant l'enquête principale qu'il est effectivement dans le ménage sélectionné est le numéro EIPC. Pour être convaincu que le ménage où il se trouve est effectivement le ménage sélectionné, l'agent enquêteur doit comparer le numéro EIPC fourni dans le fichier échantillon à celui trouvé sur le terrain. Si ce numéro est différent de celui retrouvé pendant l'enquête et que les autres informations (nom du chef de ménage, description de la structure, etc.) sont similaires, cela peut être révélateur d'une erreur grave dans le processus de dénombrement des ménages. C'est la raison pour laquelle, il est important que le cartographe et l'énumérateur travaillent ensemble et coordonnent leurs activités, puisque les numéros de structures inscrits par le cartographe sur le logement doivent correspondre aux numéros séquentiels assignés par l'énumérateur aux mêmes structures. Ce numéro doit être porté à l'entrée des logements et si nécessaire à plusieurs endroits visibles des logements.

V16. Pour chaque ménage dans la structure sélectionnée, le numéro EIPC/XXX/YYYY/ZZ enregistré par l'agent dans la fiche de dénombrement est-il le même que celui trouvé pendant le contrôle ? Si au moins un ménage de la structure sélectionnée ne respecte pas la condition, mettez non.